



ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À M. NICOLAS ROSA

CONSEILLER MUNICIPAL

Le maire de Blacé,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à M. Nicolas ROSA, conseiller municipal, délégation pour la signature de certains actes et documents ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : M. Nicolas ROSA, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions de responsable de l'Environnement et des Paysages communaux. Cela comprend :

- La gestion, l'organisation, la préservation et la mise en valeur des espaces verts communaux, des plantations et de la biodiversité communale.
- La gestion et l'organisation de la propreté du village et des déchets ;
- L'organisation et l'animation d'actions de recyclages et de réductions des nuisances sonores ;
- L'organisation et l'animation d'évènement, ou la participation à des évènements, mettant en valeur le patrimoine naturel communal : paysage viticoles et ruraux.
- Participation au suivi des enjeux environnementaux ; eaux, sols et risques naturels.
- Le développement de projets durables (mobilités douces, actions citoyennes, sensibilisation).
- L'organisation et l'animation de la commission dédiée à l'Environnement et aux Paysages.

La gestion des relations avec les administrés au sujet de l'environnement et des paysages : réunion, rendez-vous, courrier.

ARTICLE 2 : M. Nicolas ROSA, conseiller municipal, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :

- Devis et bons de commande dans la limite d'un montant maximum de 2 000 € à l'unité, dans la limite d'un montant maximum de 9 720 € en fonctionnement dans la limite des crédits votés à l'opération d'investissement n° 101 (pour rappel : 4 300 €).

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressé ;
- affiché et publié sur le site internet de la commune de Blacé ;

Copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône ;

Fait à Blacé en double exemplaire

le 26 mars 2026

Le Maire, Marc CHIZELLE

